

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - AEPE - RECONVERSION

Taux de satisfaction : 90.00 %

Taux de réussite : 98.00 %

Taux d'insertion : 87.00 %

PUBLIC VISÉ

Tout public

LE + DE LA FORMATION

Les apprenants sont accompagnés par une équipe de formateurs experts du secteur de la petite enfance

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.

Durée en centre : 623 heures

Durée en entreprise : 490 heures

Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 04/10/2023 au 14/06/2024.

LIEUX DE FORMATION

GRETA Val-de-Marne

Collège RABELAIS

10 RUE DU PONT DE CRETEIL

94100 Saint-Maur-des-Fossés

Site accessible aux personnes en situation de handicap

CONTACT

GRETA Val-de-Marne

Pôle Accueil

Tél : 01 45 16 19 19

greta94.rabelais@ac-creteil.fr

Référent handicap :

greta94.referent.handicap@ac-creteil.fr

TARIFS

Prix tarif public maximum :

Forfait parcours mixte :
12,00 €.

Organisme non soumis à la TVA.

Voir nos conditions générales de ventes

FINANCEMENTS

Type de financement :

Plan de développement des compétences, Individuels payants, Compte Personnel Formation, Projet de transition professionnelle

N° DOKELIO : SE_0000736203

CODES

OBJECTIFS

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

PRE-REQUIS

Niveau d'entrée souhaité : classe de 3ème

Niveau en français : A2 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34739>)

Niveau en mathématiques : réaliser les 4 opérations de base (addition, soustraction, multiplication, division), convertir des données, ordonner des données

POSITIONNEMENT

pédagogique

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission sur dossier et/ou tests écrits et/ou entretien individuel.

1-Montage du dossier de financement (pour les demandeurs d'emploi, prenez rendez-vous avec votre conseiller France Travail ; pour les salariés ou pour toute autre situation, contactez notre pôle recrutement à greta94@ac-creteil.fr ou au 01 45 16 19 19.

2-Examen de votre dossier par notre équipe.

3-Information sur votre admission en formation.

Plus d'infos sur : <https://www.forpro-creteil.org/recherche-formation/tous-secteurs/?k=CAP+AEPE>

Site accessible aux personnes en situation de handicap, sauf PMR - personnes à mobilité réduite

Inscriptions du 27/03/2023 au 15/09/2023 au Pôle Santé Social à Vitry-sur-Seine.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Chaque unité peut être réalisée de façon indépendante.

Formation dispensée à temps plein en continue, en présentiel, de 9h à 17h, à raison de

31,5 heures hebdomadaires. La formation est individualisée et fait l'objet d'un accompagnement personnalisé en cours de formation. Elle se compose de cours théoriques, de travaux pratiques, d'évaluations formatives et sommatives, de périodes de mise en situation professionnelle.

CONTENUS

UP 1 : Accompagner le développement de l'enfant

- ▶ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
- ▶ Adopter une posture professionnelle adaptée.
- ▶ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- ▶ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- ▶ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- ▶ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

UP 2 : Exercer son activité en accueil collectif

- ▶ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
- ▶ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
- ▶ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- ▶ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

UP 3 : Exercer son activité en accueil individuel

- ▶ Organiser son action.
- ▶ Négocier le cadre de l'accueil.
- ▶ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- ▶ Élaborer des repas.

UG 1 : Français et Histoire-géographie et enseignement Moral et civique

UG 2 : Mathématiques et physique-chimie

UG 4 : Prévention-santé-environnement

VALIDATION

- ▶ Diplôme CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - AEPE - niveau : 3 reconnu au RNCP n°38565 à compter du 22/01/2024, délivré par le Ministère de l'Education Nationale
- ▶ Accessible par blocs de compétences.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité en école maternelle, en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), en accueil collectif de mineurs (ACM), en maison d'assistants maternelles (MAM), ou à domicile, en tant que :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM
- Adjoint/agent d'animation auxiliaire petite enfance
- Garde d'enfants à domicile
- Assistante maternelle

Il peut aussi accéder à la formation DEAP (Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture).